

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2019
COMPTE RENDU

L'an 2019, le 31 Janvier à 20h30, le Conseil Communautaire de COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la mairie de Neuville-aux-Bois, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DONNAT Marie Claude, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 21/01/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 21/01/2019.

Présents : Mme DONNAT Marie Claude, Présidente, Mme BEURIENNE Chantal, M. CANON Philippe, Mme CAPLAIN Joëlle, Mme COURSIMAULT Martine, Mme DAMEME Victoria, M. DARDONVILLE Alain, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, M. GARNIER Francis, M. GUEUGNON Jean Yves, M. HARDOUIN Patrick, Mme JAMBUT Sandrine, M. LEGER Bernard, M. MARTIN Michel, M. MASSEIN Christian, Mme PREBAY Christiane, M. ROCK Gérard, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia, M. VENTOLINI Giorgio

Absents : M. BADINIER Jean Pierre, Mme BENCE Maryse, Mme COCHIN Nelly, Mme MAROIS Isabelle, Mme MILANO Marie Claude, M. QUERO François

A été nommé secrétaire : M. LEGER Bernard

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu du dernier conseil communautaire est approuvé à l'unanimité.

En préambule de la réunion, le Lieutenant de gendarmerie Thierry Metgé fait une intervention pour évoquer la situation de la délinquance sur le territoire.

Les cambriolages sont en baisse mais le vol d'automobile est en hausse. Le territoire reste sensible vis-à-vis de faits de délinquance.

Le Lieutenant évoque la possibilité offerte aux communes de signer une convention pour mettre en place une participation citoyenne de vigilance.

Monsieur Giorgio Ventolini : *Est-ce que la vidéoprotection que nous avons mis en place à Trainou peut être suffisante ?*

Le Lieutenant : *L'intérêt du dispositif est d'accroître la participation citoyenne et de créer un lien avec les administrés afin d'augmenter la vigilance.*

Monsieur Giorgio Ventolini : *Pourrions-nous avoir les statistiques pour savoir si la vidéoprotection a permis de faire baisser la délinquance ou de résoudre des affaires ?*

Le Lieutenant : *Nous y travaillons.*

Le Lieutenant indique que la commune de Saint-Lyé-la-Forêt a signé la convention et que le dispositif est en cours de mise en place.

Madame la Présidente remercie le Lieutenant pour son intervention et propose d'étudier l'ordre du jour.

1. AUTORISATION D'INVESTISSEMENT AVANT BUDGET

L'article du L.1612-1 C.G.C.T. dispose qu'« en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

	Crédits ouverts	Autorisation maximale 25%
BP 2018	2 719 287 €	679 821 €
BP 2018 SPANC	5 300 €	1 325 €
BP 2018 Assainissement autonome	919 676 €	229 919 €
BP 2018 Assainissement DSP	179 863 €	44 965 €
BP 2018 Eau Autonome	788 317 €	197 079 €
BP 2018 Eau DSP	166 995 €	41 748 €

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité les dépenses dans la limite maximale des 25%.

2. TARIFS ACTIVITES AQUAGYM

Le conseil communautaire a voté un tarif forfaitaire annuel pour pratiquer une séance d'aquagym par semaine.

Plusieurs usagers souhaiteraient venir 2 ou 3 fois par semaine.

En conséquence les membres du Bureau proposent de fixer des tarifs pour permettre aux usagers de venir plusieurs fois par semaine.

Voici les propositions ci-dessous

	CCF 1séance/sem	CCF 2séances/sem	CCF 3séances/sem	Hors CCF 1séance/sem	Hors CCF 2séances/sem	Hors CCF 3séances/sem
Aquagym Annuel	192,00	250	280	260,00	300,00	330,00

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité les tarifs proposés.

3. ACQUISITION TERRAIN AGRICOLE

La parcelle ZM n°44 est accolée à la zone d'activités du Moulin de Pierre à Trainou. Cette parcelle est classée en zone AU_i pour une superficie estimée de 6 720 m² et en zone A pour une superficie estimée à 4 300 m².

La parcelle est à vendre.

Une entreprise située sur la zone d'activités a exprimé le projet d'agrandissement à moyen terme.

En conséquence afin de permettre une extension de la zone, il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 0,40 €/m² en zone A et 1 €/m² en zone AU_i soit un prix total d'achat, hors frais de notaire, de 8 440 €.

Ces terrains seront maintenus en exploitation avec la reprise du bail verbal dans l'attente du projet concret d'implantation économique.

Madame Martine Coursimault : *Le règlement du PLU permet-il leur aménagement ?*

Madame la Présidente : *Les terrains classés en zone AU_i peuvent être aménagés.*

Monsieur Giorgio Ventolini : *A-t-on inscrit une condition suspensive en cas de prescription archéologique ? Certains aménageurs utilisent ce levier. Il semble que le projet d'aménagement du parc d'activités le Point du Jour 2 soit arrêté en raison du coût des fouilles complémentaires.*

Madame la Présidente : *Nous n'avons pas demandé cette condition. Je ne crois pas d'ailleurs que les communes du territoire l'aient déjà exigée sur d'autres acquisitions.*

Monsieur Michel Martin : *Lorsqu'une commune classe une zone pour être aménagée, il s'agit d'un acte volontaire d'urbanisme. Il y a une volonté politique d'aménagement. Il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Il faut faire le distinguo entre une opération privée qui ne prend en compte que les équilibres financiers et une opération publique d'intérêt général.*

Monsieur Giorgio Ventolini : *Dans le cas présent faut-il aller au bout ? La question est légitime.*

Monsieur Bernard Léger : *La décision n'est pas d'annuler mais de suspendre l'opération en attendant les élections de 2020.*

Madame Julia Vappereau : *Ici, l'opération publique permettra de créer des emplois et apportera des recettes fiscales et un dynamisme économique. Les membres du Bureau ont proposé de travailler pour fournir aux élus en 2020 un dossier d'aide à la décision. Nous sommes en train d'affiner le projet en intégrant la problématique archéologie. Nous avons notamment rencontré une société de développement du photovoltaïque pour exploiter la zone en question. Actuellement nous avons toujours deux sociétés qui sont en attente de l'aménagement.*

Monsieur Patrick Hardouin : *Pour en revenir au sujet à l'ordre du jour, y-a-t-il un intérêt et une volonté politique d'aménager les terrains pour permettre l'extension de la zone d'activités de Trainou ? Si la réponse est oui, la question de l'archéologie ne doit pas être un frein.*

Monsieur Jean-Yves Gueugnon : *Il serait intéressant de transmettre le plan de zonage du PLU aux délégués.*

Le conseil communautaire approuve par 20 voix pour et une abstention, Madame Martine Coursimault, l'acquisition du terrain et autorise Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire.

4. AVENANT MARCHE DE TRAVAUX RENOVATION BAF

Dans le cadre de l'exécution des travaux de rénovation, le contenu des travaux a évolué au fur et à mesure du chantier. Des plus-values et des moins-values nécessitent la passation d'avenant au marché de travaux.

Des avenants ont déjà été passés avec certaines entreprises. Il convient d'en signer de nouveaux. Les travaux ont été réceptionnés et ne feront plus l'objet de modification de montant.

Le total des plus-values et des moins-values présente un solde positif de 45 088,41 euros HT soit 4,76 % du montant total des travaux, 947 691,14 euros HT.

Si l'on retire le prorata des frais et les pénalités, le solde est de 40 667,92 € HT soit 4,29 %.

Monsieur Michel Martin : *Ce taux de plus-value est raisonnable notamment pour de la rénovation.*

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Madame la Présidente à signer les avenants.

L'inauguration du BAF aura lieu le 23 mars 2019.

5. PROLONGATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'ESPACE AQUATIQUE « AQUACIENNE »

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Espace Aquatique « Aquacienne » (Chécy) propose, dans sa séance du 17 décembre 2018, de prolonger la durée de vie du syndicat jusqu'en 2032. Cette date était autrefois prévue pour septembre 2019.

La Communauté de Communes de la Forêt adhère à ce syndicat pour permettre aux enfants scolarisés à Vennecy d'accéder à l'apprentissage de la natation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification statutaire de ce syndicat.

6. ADHESION AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LOIRET

La Communauté de Communes de la Forêt est compétence en matière de Tourisme.

Dans le Loiret, une association dénommée « Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret » a été créée.

Elle a pour objectif :

- De participer à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique dans le Département.
- De mener les études et l'analyse en rapport avec le tourisme

- De développer l'offre touristique
- D'assister les porteurs de projets
- De collecter et de gérer un SIG
- De diffuser les contenus touristiques sur tous supports
- De faciliter la réservation et la vente de séjour
- De commercialiser tous types de prestations touristiques

Vous pouvez retrouver leurs actions sur le site <https://www.tourismeloiret.com/>.

Il est possible d'adhérer à cette association afin de prendre une part active au développement et aux choix stratégiques pour le tourisme. L'adhésion s'élève à 200 € par an.

La Communauté de Communes de la Forêt devra désigner un représentant.

Madame Julia Vappereau : *L'office du tourisme du Pithiverais souhaite collaborer avec notre communauté de communes afin de développer le tourisme sur le secteur.*

Madame Martine Coursimault : *Notre territoire n'a pas forcément beaucoup d'atout.*

Madame Julia Vappereau : *Nous avons plusieurs sites dont le centre Sivananda, la chocolaterie, la halle d'Aschères ou encore le musée de Loury.*

Monsieur Bernard Léger : *Nous avons la compétence. Il faut maintenant être actif.*

Le conseil communautaire décidé à l'unanimité d'adhérer à l'association « Tourisme Loiret » et désigne Monsieur Francis Garnier comme représentant.

7. SMORE, désignation représentants suppléants

Lors du dernier conseil communautaire, il a été désigné, pour siéger au sein du Syndicat Mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne, 5 représentants titulaires et 3 représentants suppléants sur les 5 réglementaires.

La Préfecture demande à la Communauté de Communes de la Forêt de bien vouloir respecter les modalités inscrites aux statuts du syndicat.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité Madame Marie-Claude Donnat et Monsieur Christian Massein comme représentants suppléants supplémentaires afin de pourvoir la totalité des postes vacants.

8. CREATION / SUPPRESSION DE POSTE

Pour la bonne organisation des services il est proposé de supprimer les postes suivants :

Mise à jour du tableau des effectifs postes à supprimer
--

agent social de 2ème classe	17h30	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
agent social de 2ème classe	28h00	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	35h00	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	35h00	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
EJE principal de 2ème classe	35h00	la personne é été mutée en décembre 2018 (était auparavant en disponibilité)
adjoint d'animation de 2è classe	34.42h	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	28.65h	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
adjoint administratif de 1ère classe	35h00	la personne a bénéficié d'un avancement de grade en 2018 poste devenu sans objet
rédacteur	35h00	la personne a été nommée au grade d'attaché suite à concours
attaché	35h00	la personne, contractuelle, a été nommée au grade de rédacteur suite à concours
adjoint d'animation de 2è classe	4.70h	Suite à l'arrêt des TAP ce poste est devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	1.96h	Suite à l'arrêt des TAP ce poste est devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	6.40h	Suite à l'arrêt des TAP ce poste est devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	22.04h	Suite à l'arrêt des TAP ce poste est devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	8.86h	Suite à l'arrêt des TAP ce poste est devenu sans objet
adjoint d'animation de 2è classe	17.40h	la personne a été licenciée

Le conseil communautaire supprime à l'unanimité les postes présentés

9. AFFAIRES DIVERSES

Décisions :

○ Bureau

▪ N°2019-01 : Marché de travaux accessibilité. Les sociétés suivantes ont été retenues :

- Lot serrurerie, société AMM pour un montant de 14 300 € HT
- Lot électricité, société Confort Elec pour un montant de 4 066,60 € HT
- Lot plomberie, société ACDC pour un montant de 4 071 € HT
- Lot signalisation/peinture, société Thierry-Perche pour un montant de 4 600 € HT
- Lot VRD gros œuvre, société Jalicon pour un montant de 17 085,62 € HT

- Présidente
 - N°2018-33 : réalisation du diagnostic du château d'eau à Loury, société Gingern CEBTP pour 13 900 € HT
 - N°2018-34 : remplacement de la pompe de forage n°2 à Trainou, société SEIT pour 6 821 € HT
 - N°2018-35 : pose de débitmètre sur le château d'eau de la Motte à Neuville-aux-Bois pour 12 390 € HT
 - N°2018-36 : maintenance du Centre Aquanova, société SAUR pour 7 726,20 € TTC
 - N°2018-37 : réparation de la pompe à chaleur, société Thereco pour 3 120 € TTC
 - N°2018-38 : achat de téléphones portables, société Super U pour 289 € TTC
 - N°2019-01 : achat de poste informatique, société A6tem pour 7 075,72 € HT
 - N°2019-02 : transfert des données usagers des services eau et assainissement, société Segilog pour 2 736 € TTC
 - N°2019-03 : entretien de la pompe à chaleur à l'accueil de loisirs de Rebréchien, société Gallier pour 870,19 € TTC.

Monsieur Jean-Yves Gueugnon : *Je précise que le remplacement de la pompe de forage à Trainou fait partie d'un programme de renouvellement. Il s'agit de maintenance préventive.*


Madame Martine Coursimault : *Pourrions-nous savoir où en est le projet d'installation d'une crèche au sein du Cosmetic Park ? La société Balilou nous propose d'acheter des places mais il s'agit plutôt d'une location. En a-t-on la volonté ? Il me semble que le coût est relativement cher. Ne serait-il pas plus opportun de développer nos haltes-garderies ?*

Madame la Présidente : *La commission est en train d'étudier le projet. Nous avons questionné la CAF pour connaître les aides potentielles.*

Madame Julia Vappereau : *Il y a également des arguments pour soutenir ce projet. Il rend plus attractif le parc d'activités en offrant un service aux entreprises et une solution de garde aux parents du territoire.*

La séance est levée à 23h00.

La Présidente,


Marie-Claude DONNAT

